

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la Commune de **CEZAC-EN-QUERCY**  
N° : 2024-22 octobre D01

Conseillers en exercice : 11

Présents : 08 **L'an deux mille vingt quatre**

Votants : 08 Le : 22 octobre à 21h00

Pour : 08 Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC (Lot)

Contre : 0 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Abstentions : 0 à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 15/10/2024

**Présents** : Jean-Noël CAMBE, Sébastien COLONGES, Jean-Denis CORMANE, Lilian GIRMA, Fabien PARAIRE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON.**Pouvoir** : /**Absents excusés** : Jean-Pierre ALAZARD Pascale GONFROY, Caroline LEGRAND.**A été désignée secrétaire** : Jean-Marc PERN**Objet** : EMPRUNT EXERCICE 2024 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX/AMENAGEMENT CŒUR DE PECHPEYROUX

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt de 50 000 € a été prévu au budget 2024 pour l'enfouissement des réseaux/aménagement cœur de Pechpeyroux.

Il explique qu'une consultation a été lancée auprès de 4 banques.

Il présente le résultat de cette consultation.

M. le Maire propose au Conseil Municipal pour financer cette opération de retenir l'offre la plus intéressante à savoir La Banque Postale. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées, et aux conditions suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 50 000 €

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements (enfouissement des réseaux/aménagement cœur de Pechpeyroux).

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2035

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 50 000€

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 20/12/2024, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.51 %  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité semestrielle  
Mode d'amortissement : constant  
Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commission

Commission d'engagement : 100,00€

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:**

- **DE CONTRACTER** un emprunt à taux fixe d'un montant total de 50 000 € au taux fixe de 3.51 % sur une durée de 10 ans avec remboursement semestriel auprès de la Banque Postale (conditions ci-dessus).
- **PREND L'ENGAGEMENT** au nom de la Commune de Cézac d'inscrire en priorité, chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- **PREND L'ENGAGEMENT** pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

#### Etendue des pouvoirs du signataire

Le Conseil Municipal, confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat du prêt à passer avec l'établissement prêteur.

Le représentant légal de l'emprunteur (Le Maire) est donc autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Reçue en préfecture le : 24/10/2024  
Publiée par affichage le : 25/10/2024

Le secrétaire de séance,



Jean-Marc PERN.

Fait et délibéré le 22/10/2024.

Pour Copie conforme,

Le Maire,



Maurice ROUSSILLON.



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».